

**MAIRIE 42260 - SAINT MARTIN LA SAUVETÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°05/2008**

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 - Date de convocation : 18/01/2008

L'an deux mil huit, le 28 Janvier, le Conseil Municipal de la commune de ST MARTIN LA SAUVETÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr DAVAL Maire.

Etaient présents : Mrs DAVAL, BERTIQUET, Mme GEORGES, Mrs REGEFFE, GAUMOND, MELIZAN, VALLA  
Mmes RENOUD, BOUILLER, LUGNE, Mrs RAVEZ, LAURENT, ROLLAND, MANGAVEL

Absent: Mr ARMAND – Secrétaire : Mr ROLLAND



**OBJET : TARIF des concessions au COLUMBARIUM**  
**REVISION des TARIFS des CONCESSIONS CIMETIERE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'aménagement du Columbarium étant terminé, il convient de fixer les tarifs à appliquer en cas de demande de concession.

En outre, les tarifs des concessions de terrain dans le cimetière ont été inchangés depuis le 17 décembre 2003, il conviendrait de les revoir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents fixe ainsi les tarifs de concessions au cimetière :

**COLUMBARIUM – 8 cases disponibles**

. Concession pour 30 ans..... 400 €

. Concession pour 15 ans..... 250 €

Tarif à appliquer de suite.

**CIMETIERE - concessions de 2.40 m /2.40 m**

. Concession pour 50 ans..... 600 €

. Concession pour 30 ans..... 300 €

. Concession pour 15 ans..... 180 €

Sachant que pour les concessions de dimensions différentes, le montant sera ajusté en fonction de la superficie cédée.

Ce tarif entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

Monsieur le Maire est autorisé à signer au Nom de la Commune tous les actes de concessions au cimetière ou au columbarium selon les tarifs précités.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Certifié conforme

A SAINT MARTIN LA SAUVETE, le 28 Janvier 2008

Le Maire,

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le

